



COMMUNE DE LABROUSSE

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 05 juin 2026 à 20 h30

Le 05 juin 2026 le Conseil Municipal, légalement convoqué le 28 mai 2026, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 11

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Présents : Mmes CHASSAGNE Chrystel ; AMARAL Emmanuelle PUYBOUFFAT Delphine ; Elsa ROCAZEL ; TOURLAN Anne.

Mrs AURATUS Eric, BADUEL Sébastien ; Marcel BRUEL ; Nicolas LAMOUREUX ; OUSTRY Michel ; PRADAL Gérard.

Pouvoirs : aucun.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : Mme Chrystel CHASSAGNE a été désignée pour assurer cette fonction.

Le procès-verbal du conseil municipal du 21 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

ÉLECTION SÉNATORIALE

Les prochaines élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2026, les sénateurs sont élus au suffrage indirect, ce sont les grands électeurs qui élisent les sénateurs (*2 pour le Cantal*).

Pour la commune de Labrousse doivent être désigné comme grand électeur : un élu titulaire et 3 suppléants éventuels.

Le conseil municipal décide de désigner comme élu titulaire : le maire Gérard PRADAL, comme élus suppléants : les adjoints dans l'ordre qui suit Marcel BRUEL ; Delphine PUYBOUFFAT ; Nicolas LAMOUREUX.

DÉCISION MODIFICATIVE

Afin de faire face à des dépenses imprévues lors du vote du budget de fonctionnement 2026, le conseil municipal adopte une décision modificative (DM) d'un montant de 40 000€.

Cette DM ne modifie pas l'enveloppe du budget 2026, l'évolution se fait à l'intérieur des lignes.

VÉHICULE UTILITAIRE

Pour faire suite à la décision du conseil municipal du 21 mai 2026, après une visite sur site dans un garage de Figeac d'une délégation d'élus (*Nicolas LAMOUREUX, Delphine PUYBOUFFAT, Gérard PRADAL*) il est proposé au conseil municipal de faire l'acquisition d'un RENAULT Master III pour la somme de 14 741,67 € HT

Le conseil municipal valide cette proposition d'acquisition.

BROYEUR D'ACCOTEMENT

Sur proposition de Marcel BRUEL, le conseil municipal décide l'acquisition d'un broyeur d'accotement auprès de la société GIRAUDET de MARMANHAC pour la somme de 6 780€ HT.

PLAQUE VIBRANTE

Sur proposition de Marcel BRUEL, le conseil municipal décide l'acquisition d'une plaque vibrante d'occasion auprès de la société AURIMAT BTP d'AURILLAC 1 000,00€ .

BROYEUR VEGETAUX

La commune de VEZELS ROUSSY souhaite faire l'acquisition d'un broyeur de végétaux professionnel, elle propose à notre commune de s'associer à cette démarche afin de mutualiser le coût.

Le conseil municipal accepte cette proposition qui lui semble montrer un intérêt réel, la décision finale sera débattue lors d'un prochain C M.

AFFAISSEMENT VOIRIE

Après la validation de l'assureur GROUPAMA pour la prise en charge des travaux de restauration de l'affaissement partiel de l'ancien chemin de COMBRET, les travaux ont été réalisés par l'entreprise CANTUEL.

COMMISSION CANTINE

Elsa ROCAZEL a fait le point sur la commission cantine qui a eu lieu le 03 juin, le manque de respect des consignes en termes de prévenance de l'absence ou de la présence des enfants aux repas de la cantine fut le point principal abordé lors de cette réunion, un sujet perturbant en termes de fonctionnement pour le responsable Pierre MALGOUZOU.

Ce problème récurrent demeure malgré la communication faite auprès des parents, nous devons mettre en place des mesures plus coercitives à la rentrée 2026.

Les représentants des parents ont fait part de la satisfaction générale au sujet du fonctionnement et du rapport avec le responsable de la cantine.

TOUR DE FRANCE

La préparation de la journée se poursuit normalement avec l'engagement de quelques bénévoles, de l'école et de la famille BARTHOMEUF.

COMMISSIONS AURILLAC AGGLO

-Delphine PUYBOUFFAT, Nicolas LAMOUREUX souhaitent participer à la commission soutien aux communes, tourisme, attractivité, développement économique, marketing territorial.

-Emmanuelle AMARAL commission habitat, politique de la ville, transport, PLUi H.

-Gérard PRADAL finances, ressources humaines, administration générale, équipements culturels et sportifs.

COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS

Lors de la réunion du 21 mai 2026 le conseil municipal avait désigné à la demande des services des finances publiques 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants.

Parmi ces 24 commissaires les services des finances publiques ont désignés

-6 commissaires titulaires : DAUDE Jean-Luc, HEBRARD Jean-Luc, HERAULT Daniel, BLANCOT Jean, TERRISSE Serge, CHASSAGNE Chrystel.

-6 commissaires suppléants : RODIER Bernard, OUSTRY Michel, CHARMES Michel, TOURLAN Anne, COSSARD Julien, DUCLOS Colette.

Fin de séance à 22 h 30